



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2020/1872

Le Directeur

Objet : Suppléance durant l'absence de Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du Centre Hospitalier Henri Ey, les 23 et 24 décembre 2020

Article 1

Durant l'absence de Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du Centre Hospitalier Henri Ey, les 23 et 24 décembre 2020, la suppléance de la direction générale est assurée par Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social et adjointe au Directeur Qualité, à l'effet de signer dans la limite des attributions du Directeur du Centre Hospitalier Henri Ey tous actes relevant de la compétence de ce dernier.

Alice GUYONNET

Article 2

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 3

Le délégataire a l'obligation d'en tenir informé le Directeur dans les meilleurs délais.

Fait à Bonneval
Le 16 décembre 2020

Philippe VILLENEUVE

Directeur



Destinataires :

- Préfecture (Registre des actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame GUYONNET
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction